
Rapport du Président**Proposition de prêt****Royaume du Maroc****Projet de développement rural intégré dans la province de Khénifra (PDRIK)**Numéro du projet: 2000004992

Cote du document: EB 2026/148/R.3/Rev.1

Point de l'ordre du jour: 3 a) b) i)

Date: 15 septembre 2026

Distribution: Publique

Original: Français

POUR: APPROBATION**Mesures à prendre:** Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 59.

Questions techniques:**Naoufel Telahigue**

Directeur régional

Division Proche-Orient, Afrique du Nord, Europe et
Asie centrale

courriel: n.telahigue@ifad.org

Dagmawi Habte-Selassie

Directeur de pays

Division Proche-Orient, Afrique du Nord, Europe et
Asie centralecourriel: d.habte-selassie@ifad.org

Table des matières

Résumé du financement	ii
I. Contexte	1
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements à retenir	2
II. Description du projet	2
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles	2
B. Composantes, effets directs et activités	3
C. Théorie du changement	3
D. Alignement, appropriation et partenariats	4
E. Coût, avantages et financement	4
III. Gestion des risques	9
A. Risques et mesures d'atténuation	9
B. Catégorie environnementale et sociale	9
C. Classement au regard des risques climatiques	9
D. Soutenabilité de la dette	10
IV. Exécution	10
A. Cadre organisationnel	10
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des connaissances et communication	11
C. Plans d'exécution	12
V. Instruments et pouvoirs juridiques	12
VI. Recommandation	13

Appendices

- I. Accord de financement négocié
- II. Cadre logique
- III. Matrice intégrée des risques du projet

Équipe d'exécution du projet	
Directeur régional:	Naoufel Telahigue
Directeur de pays:	Dagmawi Habte-Selassie
Coordonnatrice de programme de pays:	Laila Annouri
Responsable technique:	Nadhem Mtimet
Responsable des finances:	Federico Rossetti
Spécialiste climat et environnement:	Aurélie Lhumeau
Juriste:	Diana Weed

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	Royaume du Maroc
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts
Coût total du projet:	75,85 millions d'EUR
Montant du prêt du FIDA [Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP)]:	20,38 millions d'EUR_équivalent à 23,64 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA [Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE)]:	36,22 millions d'EUR équivalent à 42,00 millions d'USD
Conditions des prêts du FIDA:	Ordinaires: avec une durée de 25 ans et un délai d'amortissement de 4,5 ans, et portant intérêt à un taux égal au taux d'intérêt de référence du FIDA, majoré d'une marge variable.
Contribution de l'emprunteur	16,68 millions d'EUR
Contribution des bénéficiaires:	2,57 millions d'EUR
Montant du financement climatique apporté par le FIDA:	34,15 millions d'EUR
Institution coopérante:	FIDA

I. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

Contexte national

1. En 2024, le Royaume du Maroc comptait environ 37 millions d'habitants. Près de 37% de la population vit en milieu rural, une proportion qui reste structurante malgré une urbanisation croissante, les zones urbaines regroupant désormais environ 63% de la population (contre 60% en 2014).
2. **Contexte sociopolitique.** Le Maroc présente une stabilité politique notable. Le Royaume a entrepris une série de réformes visant la libéralisation progressive de l'économie, la privatisation des entreprises publiques, la restructuration du système financier, le renforcement de l'état de droit et la garantie des droits fondamentaux. Cependant, des pressions sociales liées à l'inflation, à la disparité territoriale et au chômage des jeunes persistent.
3. **Économie.** Le Maroc affichait un revenu national brut de 3 840 USD par habitant en 2024, ce qui le classe parmi les pays à revenu intermédiaire. La croissance économique a été modérée, mais résiliente: elle s'est établie en moyenne à 2,6% entre 2015 et 2024, malgré le choc lié à la COVID-19, puis s'est accélérée pour atteindre 4,9% en 2025, avant de se stabiliser à moyen terme autour de 4% . L'inflation demeure contenue (0,7% en 2025), tandis que l'agriculture continue de jouer un rôle structurant dans l'économie, sa contribution s'étant maintenue à environ 12% du produit intérieur brut au cours des deux dernières décennies.
4. **Climat et environnement.** Le Maroc se caractérise par une grande diversité des conditions climatiques et une forte variabilité des températures. Le pays est particulièrement exposé au stress hydrique: la pluviométrie moyenne ne dépasse pas 316 millimètres par an et présente une variabilité élevée. Ces dernières années ont été marquées par une intensification des phénomènes extrêmes, notamment une forte sécheresse et des inondations importantes en 2025-2026.

Aspects particuliers relatifs aux thématiques transversales prioritaires du FIDA

5. Conformément aux engagements en matière de transversalisation, le Projet de développement rural intégré dans la province de Khénifra (PDRIK) a été validé comme:
 - ☒ incluant un financement climatique;
 - ☒ porteur de transformations en matière de genre;
 - ☒ tenant compte des enjeux nutritionnels;
 - ☒ axé sur les jeunes; ☒ incluant des activités relatives à la capacité d'adaptation.
6. **Femmes et jeunes.** Malgré les efforts déployés, le Maroc connaît encore des inégalités de genre. Il enregistre un score de 0,438 selon l'indice d'inégalité de genre, ce qui le classait au 113^e rang sur 162 pays en 2023. L'accès des femmes et des jeunes aux facteurs de production, aux marchés, aux sources de revenus et aux postes de décision est encore à améliorer. En 2023, le taux d'activité des femmes était estimé à 19,8%, contre 69,6% pour les hommes, la moyenne nationale s'élevant à 46,7%. Les jeunes âgés de 15 à 35 ans représentent 36% de la population totale. Leur taux de chômage est passé de 16,7% à 22,1% entre 2009 et 2019 (Banque mondiale).
7. **Sécurité alimentaire et enjeux nutritionnels.** Le Maroc a considérablement réduit la faim depuis 2015 et dispose d'un secteur agricole clé pour assurer sa sécurité alimentaire. L'inflation a par ailleurs été récemment contenue (elle s'établissait à - 0,3% en novembre 2025). Cependant, la situation reste préoccupante sur le plan nutritionnel, compte tenu de la forte prévalence du

surpoids (50% des hommes et 59% des femmes), de l'obésité et des carences nutritionnelles, lesquelles touchent près de 33% de la population. Les ménages pauvres sont particulièrement concernés, ces vulnérabilités étant aggravées par les chocs climatiques, les contraintes économiques et le creusement des inégalités.

8. **Changements climatiques.** Le Maroc affiche une vulnérabilité climatique d'environ 0,37 selon l'indice de vulnérabilité de l'Initiative mondiale d'adaptation de Notre Dame (ND-GAIN), signe d'une forte exposition aux risques climatiques, qui pèsent notamment sur les ressources en eau et sur l'agriculture. Ces pressions affectent directement le secteur agricole. Les projections climatiques font état d'une réduction supplémentaire des précipitations pouvant atteindre 200 millimètres, conjuguée à une hausse des températures de l'ordre de 4 à 5 °C d'ici le milieu du siècle, ce qui devrait entraîner une baisse importante des rendements agricoles et des ressources fourragères.

Justification de l'intervention du FIDA

9. La province de Khénifra, zone cible du PDRIK, figure parmi les territoires les plus vulnérables du Maroc. Ses indicateurs socioéconomiques témoignent d'une situation préoccupante (taux de pauvreté de 26,5%, taux de chômage de 27% et analphabétisme élevé, notamment chez les femmes), à laquelle s'ajoute un exode rural marqué. Son économie repose sur une agriculture peu productive dominée par l'élevage ovin et caprin, historiquement fondé sur la transhumance, mais aujourd'hui en mutation sous l'effet des changements climatiques, de la sédentarisation et des transformations foncières. Ces évolutions, combinées à la baisse de la pluviométrie et à la hausse des températures, accentuent la sécheresse, la dégradation des ressources et la vulnérabilité des systèmes agropastoraux.
10. Dans ce contexte, fort de son expérience auprès des petits exploitants et dans les zones montagneuses, ainsi que de son expertise en matière d'élevage et de gestion durable des ressources, le FIDA est bien positionné pour promouvoir un développement agropastoral inclusif et résilient dans le cadre du PDRIK.

B. Enseignements à retenir

11. Les enseignements tirés des projets du FIDA au Maroc mettent en avant plusieurs priorités: une gestion intégrée des parcours pour en limiter la surexploitation, la diversification des systèmes agropastoraux et l'amélioration de l'accès à l'eau pour renforcer la résilience climatique. Ils soulignent également la nécessité de mieux cibler les éleveurs vulnérables et de favoriser une plus grande inclusion des jeunes et des femmes grâce à des approches participatives et à un appui à l'entrepreneuriat. Ils mettent enfin l'accent sur l'importance du renforcement de la valorisation et de la commercialisation des produits, de la promotion du patrimoine territorial et de la réalisation d'études techniques et socioéconomiques pour assurer la durabilité des investissements.

II. Description du projet

A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles

12. **Objectif.** Le PDRIK vise à réduire durablement la pauvreté, améliorer la résilience aux changements climatiques et les conditions de vie des populations rurales vulnérables dans la province de Khénifra. L'objectif de développement est d'améliorer les revenus des petits producteurs et des populations rurales, et les performances des systèmes de production dans les zones de montagne.
13. **Zone du projet.** La zone d'intervention englobe 20 collectivités territoriales correspondant à trois grands ensembles géographiques: la zone des plaines et plateaux, la zone de piémont et la zone de montagne.

14. **Ciblage.** Dans ces 20 collectivités territoriales, le projet prévoit de cibler environ 112 000 personnes (dont 40% de femmes et 20% de jeunes), soit 28 000 ménages.
15. Le projet ciblera spécialement: i) les petits éleveurs et éleveuses qui ne sont pas encore organisés en groupements affiliés à l'Association nationale ovine et caprine, ont moins de 70 têtes d'ovins et/ou de caprins et peuvent produire une partie de l'alimentation du bétail sur leur exploitation (laquelle compte moins de 3 hectares de terres irriguées ou moins de 20 hectares de terres cultivées en régime pluvial); ii) les petits éleveurs et éleveuses qui ont moins de 30 têtes et n'ont pas pu diversifier leurs sources de revenus; iii) les jeunes apiculteurs et apicultrices (moins de 40 ans) qui ont perdu une partie de leurs ruches à cause des maladies et de la sécheresse; iv) les ménages très vulnérables, comptant des exploitants sans terres, des personnes handicapées, des femmes et des jeunes sans emploi (catégorie qui comprendra les ménages dirigés par une femme); v) les artisans et artisanes ou les personnes démontrant la volonté d'intégrer une coopérative artisanale.

B. Composantes, effets directs et activités

16. Le projet comprendra les composantes suivantes: i) systèmes d'élevage intégrés et résilients aux changements climatiques; ii) valorisation, accès aux marchés et infrastructures résilientes; iii) politiques de développement et gestion de projet.

Composante 1: systèmes d'élevage intégrés et résilients aux changements climatiques

17. Cette composante vise à instaurer des systèmes de production animale et végétale intégrés, performants, durables et résilients aux changements climatiques. Elle sera constituée de trois sous-composantes: i) renforcement de la résilience et des performances des systèmes d'élevage ovin et caprin; ii) diversification et intégration agropastorale aux fins de l'adaptation aux changements climatiques; iii) renforcement des capacités des agroéleveurs en matière de pratiques et de techniques résilientes aux changements climatiques.

Composante 2: valorisation, accès aux marchés et infrastructures résilientes

18. Cette composante a pour objectif d'améliorer les moyens d'existence des populations rurales, grâce à la valorisation de la production animale et végétale, à des marchés accessibles et au développement d'infrastructures résilientes. Elle comprendra trois sous-composantes: i) valorisation économique et accès aux marchés; ii) développement et réhabilitation d'infrastructures rurales résilientes au climat; iii) renforcement des institutions et appui institutionnel.

Composante 3: politiques de développement et gestion de projet

19. Cette composante vise à développer un environnement institutionnel renforcé propice à un système d'élevage intégré et durable. Elle comprendra une sous-composante consacrée à l'appui aux politiques et aux systèmes institutionnels pour soutenir la gouvernance des organisations et les services d'élevage, et une sous-composante consacrée à la gestion du projet.

C. Théorie du changement

20. La théorie du changement du PDRIK repose sur l'hypothèse que l'amélioration de l'accès des petits agroéleveurs aux services techniques, aux intrants (ressources génétiques, services de santé animale, fourrages), à l'eau et à des parcours restaurés permettra d'accroître la productivité, de réduire la pression sur les ressources et de renforcer la résilience climatique. Le développement d'infrastructures rurales, d'unités de transformation et de dispositifs de commercialisation, conjugué à l'appui aux organisations de producteurs, contribuera à mieux valoriser les filières locales et à accroître les revenus.

21. Le projet prévoit également de renforcer le capital humain, en particulier celui des femmes et des jeunes, grâce à la formation, à l'entrepreneuriat et à l'appui aux activités génératrices de revenus, qui favoriseront leur inclusion économique et de meilleures pratiques nutritionnelles. Enfin, le renforcement des organisations locales et de la gouvernance contribuera à la durabilité des acquis et à une gestion durable des ressources naturelles, l'objectif global étant d'améliorer les revenus, la sécurité alimentaire et la résilience des populations rurales vulnérables.

D. Alignement, appropriation et partenariats

22. Le PDRIK contribue aux objectifs du programme d'options stratégique pour le pays établi par le FIDA (2022-2027) et aux objectifs de développement durable 1, 2, 5, 13 et 15, grâce au renforcement des capacités des petits producteurs, de la résilience climatique, de l'inclusion économique et de la gestion durable des ressources naturelles. Le projet est cohérent avec la Stratégie nationale de développement de l'espace rural et des zones de montagne, car il promeut l'entrepreneuriat des jeunes, l'inclusion des femmes et l'agrégation des producteurs. Il s'inscrit également dans la continuité des cadres stratégiques du Maroc, notamment la stratégie « Génération Green 2020-2030 », le Plan national climat à l'horizon 2030, la Stratégie nationale de développement durable 2016-2030, le Nouveau modèle de développement publié en 2021 et le Plan national de l'eau, ainsi que, au niveau régional, le Programme de développement régional de Béni Mellal-Khénifra 2022-2027. Enfin, grâce aux activités de sensibilisation à la diversification et à l'hygiène alimentaires, le projet contribue aussi à la Stratégie nationale multisectorielle de nutrition au Maroc pour 2024-2030 et aux politiques nationales d'inclusion sociale

E. Coût, avantages et financement

23. Les trois composantes du projet relèvent partiellement de l'action climatique. Le montant total alloué par le FIDA au projet au titre du financement de l'action climatique, calculé suivant les méthodes des banques multilatérales de développement pour le suivi du financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, est estimé à 34,15 millions d'EUR.

Coût du projet

24. Le coût total du projet est estimé à 75,85 millions d'EUR. La contribution du FIDA s'élèvera à 56,61 millions d'EUR (74,6% du coût total), dont 20,38 millions d'EUR au titre du prêt relevant du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) et 36,22 millions d'EUR au titre du prêt relevant du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE). La contribution du Gouvernement marocain sera de 16,68 millions d'EUR (22%), dont 86,5% sous forme d'exonérations fiscales, 6% sous forme de contributions en nature à la gestion du projet et 4,5% sous forme de contributions en espèces. La contribution des participants, qui sera apportée en nature, est estimée à 2,57 millions d'EUR (3,4%).

Tableau 1

Coût du projet par composante et sous-composante et par source de financement

(en milliers d'EUR)

<i>Composante/sous-composante</i>	<i>Prêt du FIDA (SAFP)</i>		<i>Prêt du FIDA (MARE)</i>		<i>Participants</i>			<i>Emprunteur</i>			<i>Total</i>	
	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>	<i>Contributions en espèces</i>	<i>Contributions en nature</i>	<i>%</i>	<i>Contributions en espèces</i>	<i>Contributions en nature</i>	<i>%</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
1. Systèmes d'élevage intégrés et résilients aux changements climatiques												
1.1 Renforcement de la résilience et des performances des systèmes d'élevage ovin et caprin	5 834	28,5	10 413	50,9	-	122	0,6	-	4 093	20,0	20 462	27,0
1.2 Diversification et intégration agropastorale aux fins de l'adaptation aux changements climatiques	1 359	28,8	2 416	51,2	-	-	-	-	943	20,0	4 719	6,2
1.3 Renforcement des capacités des agroéleveurs en matière de pratiques et de techniques résilientes aux changements climatiques	787	25,7	1 400	45,6	-	267	8,7	-	613	20,0	3 067	4,0
Sous-total	7 980	28,3	14 229	50,4	-	390	1,4	-	5 649	20,0	28 249	37,2
2. Valorisation, accès aux marchés et infrastructures résilientes												
2.1 Valorisation économique et accès aux marchés	3 806	24,1	6 766	42,8	-	2 061	13,1	-	3 158	20,0	15 792	20,8
2.2 Développement et réhabilitation d'infrastructures rurales résilientes au climat	4 667	27,2	8 230	48,0	-	115	0,7	743	3 398	24,1	17 152	22,6
2.3 Renforcement des institutions et appui institutionnel	1 491	28,8	2 651	51,2	-	-	-	-	1 036	20,0	5 178	6,8
Sous-total	9 965	26,1	17 647	46,3	-	2 176	5,7	743	7 591	21,9	38 122	50,3
3. Politiques de développement et gestion de projet												
3.1 Politiques de développement	186	28,8	331	51,2	-	-	-	-	129	20,0	647	0,9
3.2 Gestion de projet	2 258	25,6	4 013	45,4	-	-	-	-	2 564	29,0	8 833	11,6
Sous-total	2 443	25,8	4 344	45,8	-	-	-	-	2 692	28,4	9 480	12,5
Total	20 389	26,9	36 219	47,8	-	2 566	3,4	743	15 934	22,0	75 850	100,0

Tableau 2

Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement
 (en milliers d'EUR)

Catégorie de dépenses	Prêt du FIDA (SAFP)		Prêt du FIDA (MARE)		Participants			Emprunteur			Total	
	Montant	%	Montant	%	Contributions en espèces	Contributions en nature	%	Contributions en espèces	Contributions en nature	%	Montant	%
I. Dépenses d'investissement												
1. Équipements et matériel	8 875	26,6	15 820	47,4	-	1 977	5,9	-	6 668	20,0	33 341	44,0
2. Assistance technique	1 889	28,8	3 357	51,2	-	-	-	-	1 312	20,0	6 557	8,6
3. Formations, études et conventions	2 822	27,3	5 016	48,5	-	473	4,6	-	2 036	19,7	10 347	13,6
4. Aménagements et travaux	6 803	27,6	12 027	48,9	-	115	0,5	743	4 922	20,0	24 610	32,5
Total des dépenses d'investissement	20 389	27,2	36 219	48,4	-	2 566	3,4	743	14 938	20,0	74 854	98,7
II. Dépenses ordinaires												0,0
1. Salaires et indemnités	-	-	-	-	-	-	-	-	560	100,0	560	0,7
2. Fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	436	100,0	436	0,6
Total des dépenses ordinaires	-	-	-	-	-	-	-	-	996	100,0	996	1,3
Total	20 389	26,9	36 219	47,8	-	2 566	3,4	743	15 934	22,0	75 850	100,0

Tableau 3

Coût du projet par composante, par sous-composante et par année du projet

(en milliers d'EUR)

Composante /sous-composante	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Année 6		Année 7		Année 8		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1. Systèmes d'élevage intégrés et résilients aux changements climatiques																	
1.1 Renforcement de la résilience et des performances des systèmes d'élevage ovin et caprin	71,3	0,3	31,1	0,2	3 601,6	17,6	5 961,5	29,1	7 615,7	37,2	2 434,0	11,9	747,4	3,7	-	-	20 462,7
1.2 Diversification et intégration agropastorale aux fins de l'adaptation aux changements climatiques	19,6	0,4	659,5	14,0	1 023,9	21,7	1 171,5	24,8	1 022,1	21,7	822,0	17,4	-	-	-	-	4 718,5
1.3 Renforcement des capacités des agroéleveurs en matière de pratiques et de techniques résilientes aux changements climatiques	-	-	-	-	940,8	30,7	691,4	22,5	705,2	23,0	719,3	23,5	10,7	0,3	-	-	3 067,4
Sous-total	90,9	0,3	690,6	2,4	5 566,4	19,7	7 824,4	27,7	9 343,0	33,1	3 975,3	14,1	758,1	2,7	-	-	28 248,6
2. Valorisation, accès aux marchés et infrastructures résilientes																	
2.1 Valorisation économique et accès aux marchés	47,1	0,3	874,0	5,5	6 225,4	39,4	5 693,5	36,1	2 111,8	13,4	750,2	4,8	59,3	0,4	30,3	0,2	15 791,7
2.2 Développement et réhabilitation d'infrastructures rurales résilientes au climat	161,7	0,9	2 189,8	12,8	2 932,6	17,1	3 721,5	21,7	3 915,1	22,8	2 495,5	14,5	1 691,2	9,9	44,9	0,3	17 152,3
2.3 Renforcement des institutions et appui institutionnel	-	-	104,8	2,0	930,1	18,0	1 167,4	22,5	1 373,3	26,5	676,3	13,1	620,6	12,0	304,8	5,9	5 177,3
Sous-total	208,8	0,5	3 168,6	8,3	10 088,1	26,5	10 582,4	27,8	7 400,3	19,4	3 921,9	10,3	2 371,2	6,2	380,0	1,0	38 121,3
3. Politiques de développement et gestion de projet																	
3.1 Politiques de développement	-	-	378,7	58,6	79,2	12,2	40,4	6,2	41,2	6,4	-	-	107,1	16,6	-	-	646,4
3.2 Gestion de projet	256,8	2,9	1 463,6	16,6	1 179,6	13,4	1 176,7	13,3	1 227,9	13,9	1 139,1	12,9	1 278,4	14,5	1 111,3	12,6	8 833,6
Sous-total	256,8	2,7	1 842,3	19,4	1 258,8	13,3	1 217,1	12,8	1 269,1	13,4	1 139,1	12,0	1 385,5	14,6	1 111,3	11,7	9 480,0
Total	556,5	0,7	5 701,4	7,5	16 913,3	22,3	19 624,0	25,9	18 012,4	23,7	9 036,3	11,9	4 514,7	6,0	1 491,4	2,0	75 849,9

Stratégie et plan de financement et de cofinancement

25. Le coût total du projet, qui durera sept ans (2027-2033), s'élève à 75,8 millions d'EUR, en comptant les provisions pour imprévus physiques et financiers. Son coût de base est de 68,1 millions d'EUR, dont les taxes sont estimées pour un montant total de 14,9 millions d'EUR. Les provisions pour imprévus physiques et financiers s'élèvent à 7,7 millions d'EUR.
26. Les dépenses d'investissement et les dépenses ordinaires s'élèvent respectivement à 74,9 millions d'EUR (98,7% du coût total) et à 1 million d'EUR (1,3%). Les coûts de base ventilés par composante se présentent comme suit: i) 25,8 millions d'EUR (soit 38% du coût de base) au titre de la composante 1; ii) 32,9 millions d'EUR (48%) au titre de la composante 2; iii) 9,3 millions d'EUR (14%) au titre de la composante 3.
27. Le plan de financement du projet se présente comme suit: i) le FIDA contribuera à hauteur de 56,6 millions d'EUR (74,6% du coût total); ii) le Gouvernement marocain à hauteur de 16,7 millions d'EUR (22%); iii) les participants au projet à hauteur de 2,6 millions d'EUR (3,4%), principalement sous la forme de mise à disposition ou de cessions de terres collectives ou privées pour la réalisation de certains investissements à leur profit. Le tableau ci-dessus présente le plan de financement du projet par composante et par sous-composante.

Décaissement

28. Les décaissements au titre du PDRIK seront effectués selon la procédure de remboursement. Les dépenses autorisées dans les plans de travail et budgets annuels (PTBA) et admissibles seront donc préfinancées par le Gouvernement marocain, puis remboursées par le FIDA sur le compte de la Trésorerie générale du Royaume ouvert auprès de Bank Al-Maghrib, sur la base de demandes de remboursement de fonds soumises trimestriellement sur le Portail clients du FIDA et fondées sur l'information financière contenue dans les rapports financiers intermédiaires.
29. Sur le plan comptable, les dépenses admissibles du projet seront imputées au prêt relevant du MARE et au prêt relevant du SAFF en appliquant le principe du pari passu.
30. Afin d'accélérer le démarrage des activités du projet, le Gouvernement pourra recourir au mécanisme de financement rétroactif. Une liste des activités, précisant le plafond des dépenses admissibles au financement rétroactif du FIDA, qui est estimé à environ 465 000 EUR dans la catégorie « Formations, études et conventions », est fournie en annexe du manuel d'exécution du projet du PDRIK. Parmi ces dépenses, seules celles encourues à compter du 31 mars 2026 seront admissibles au financement FIDA.

Résumé des avantages et analyse économique

31. L'analyse économique et financière confirme la viabilité du PDRIK pour les participants et la collectivité. Fondée sur une approche « avec projet/sans projet » et sur des hypothèses prudentes, elle mobilise des données secondaires et des outils reconnus. Le projet bénéficiera à 112 000 personnes (28 000 ménages), dont 40% de femmes et 20% de jeunes, pour un coût d'environ 677 EUR par participant. Au-delà des gains de revenus, des retombées positives sont attendues sur le plan de l'emploi, de la diversification économique, de l'inclusion et de la résilience.
32. Les résultats financiers montrent que les principaux modèles soutenus sont globalement rentables, les valeurs actuelles nettes (VAN) étant positives et les taux de rentabilité interne (TRI) supérieurs au taux d'actualisation de 10%. L'analyse économique agrégée confirme cette rentabilité, comme en témoignent la VAN positive et le TRI supérieur à 5%, malgré une prise en compte partielle de certains avantages non monétisables.

Stratégie de retrait et durabilité

33. La stratégie de retrait repose sur le renforcement durable des organisations, appelées à fonctionner de manière autonome et inclusive. L'encadrement technique des éleveurs sera consolidé grâce à l'intégration de ces derniers ou à la collaboration avec des institutions locales, ce qui permettra d'améliorer durablement la productivité, la résilience climatique et l'accès aux marchés. Les aménagements agropastoraux et les infrastructures économiques renforceront la sécurisation des systèmes d'élevage, notamment au moyen de mécanismes de gestion pérennes, tels que d'éventuels partenariats public-privé pour les réfrigérateurs et les marchés à bestiaux.
34. Le projet investira également dans le capital humain au moyen de formations techniques et entrepreneuriales, ce qui favorisera l'insertion des jeunes, l'autonomisation et l'accès à l'emploi. La pérennisation sera aussi fondée sur la valorisation territoriale, notamment grâce à l'approche des Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial et à l'obtention d'une indication géographique protégée pour certains produits carnés, ainsi que sur la rentabilité financière avérée des investissements.

III. Gestion des risques

A. Risques et mesures d'atténuation

35. Le niveau global de risque du projet est considéré comme « modéré » après la mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées, qui sont consignées dans le manuel d'exécution du projet déjà élaboré.

Tableau 4

Synthèse des risques

Aspect du risque	Niveau de risque inhérent	Évaluation du risque résiduel
Contexte national	Modéré	Modéré
Stratégies et politiques sectorielles	Faible	Faible
Contexte environnemental et climatique	Modéré	Modéré
Portée du projet	Faible	Faible
Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité	Substantiel	Substantiel
Gestion financière	Substantiel	Substantiel
Passation des marchés	Modéré	Modéré
Impact environnemental, social et climatique	Modéré	Modéré
Parties prenantes	Modéré	Modéré
Risque global	Modéré	Modéré

B. Catégorie environnementale et sociale

36. Le risque lié aux conditions sociales et environnementales est jugé modéré. Il tient principalement aux incidences potentielles des activités en matière d'irrigation, d'aménagements et d'infrastructures rurales. Ces risques impliquent de répondre aux exigences de différentes normes énoncées dans les Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC), notamment les normes 2 et 6. Un cadre abrégé de gestion environnementale, sociale et climatique incluant une matrice du plan de gestion correspondant (PGESC) a été préparé afin de guider la gestion de ces risques durant la mise en œuvre du projet.

C. Classement au regard des risques climatiques

37. Le risque lié aux impacts des changements climatiques est jugé modéré, compte tenu de l'aggravation attendue des sécheresses, de la hausse des températures et de l'intensification du stress hydrique, ainsi que de leurs effets sur les ressources naturelles et les systèmes d'élevage. Pour atténuer ces risques, le projet intégrera des approches climato-compatibles adaptées, qui favorisent de bonnes pratiques d'élevage et le développement de l'agroécologie, la résilience des infrastructures et

des pratiques, la diversification des revenus et le renforcement des capacités des participants. Ces mesures seront appuyées par des études techniques et la mise en œuvre du PGESC.

D. Soutenabilité de la dette

38. Selon les conclusions les plus récentes de la consultation du Fonds monétaire international (FMI) au titre de l'article IV concernant le Maroc, le risque global lié à la dette du pays est jugé modéré. Cette appréciation reflète l'amélioration notable des fondamentaux macroéconomiques et budgétaires observée ces dernières années, notamment en matière d'assainissement des finances publiques et de gestion de la dette, tout en traduisant des perspectives plus contrastées à moyen et à long terme.

IV. Exécution

A. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du projet

39. Le PDRIK sera placé sous la tutelle technique du Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, tandis que sa tutelle administrative sera assurée par la Direction du développement de l'espace rural et des zones de montagne (DDERZM). La gouvernance stratégique reposera sur un dispositif multiniveau comprenant un comité national de pilotage présidé par le Secrétaire général du Ministère, ainsi que des comités au niveau régional et provincial chargés de l'orientation stratégique, de la coordination et du suivi global du projet.
40. La coordination opérationnelle prévoit trois niveaux. Au niveau central, l'unité de coordination centrale du projet, rattachée à la DDERZM, assurera la supervision globale et la liaison avec les partenaires. Au niveau régional, une unité de coordination régionale établie au sein de la Direction régionale de l'agriculture de Béni Mellal-Khénifra assurera le suivi de l'exécution et la coordination technique. Au niveau provincial, la Direction provinciale de l'agriculture (DPA) de Khénifra pilotera le projet par l'intermédiaire d'une unité de gestion provinciale du projet (UGP), qui coordonnera la mise en œuvre avec les services techniques, les institutions partenaires et les organisations professionnelles agricoles.
41. L'UGP sera renforcée par une équipe d'assistance technique couvrant les domaines clés et les fonctions de gestion, de suivi-évaluation et de communication. La mise en œuvre des activités incombera principalement à la DPA, qui recevra l'appui de la Direction régionale de l'Office national du conseil agricole et de partenaires institutionnels. Les thématiques transversales, notamment les questions de genre, le ciblage des jeunes, l'environnement et le climat, seront intégrées au dispositif.

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

42. Placée au sein de la Direction provinciale de l'agriculture de Khénifra Est, l'UGP sera chargée, avec l'appui de la DDERZM et sous sa supervision, de consolider l'information financière du projet et d'établir les rapports financiers intermédiaires et annuels. Elle sera renforcée par une assistance technique en matière de gestion financière. Afin qu'elle puisse s'acquitter de ses fonctions de consolidation et d'établissement de rapports, les autres entités responsables de l'exécution devront s'engager à lui transmettre, sur une base mensuelle, un rapport sur les réalisations financières du mois. La ponctualité et la qualité de l'information transmise détermineront l'efficacité du projet en matière de gestion financière et d'établissement de rapports. Les informations financières et comptables consolidées seront aussi saisies dans un logiciel comptable spécifique au projet, qui sera acheté sur le marché. Les PTBA du projet seront mis en œuvre en mobilisant le système de budgétisation et d'octroi de crédit du système national. À cet effet, une rubrique budgétaire propre au PDRIK sera créée dans la morasse budgétaire. Le projet devra donc toujours s'assurer de la cohérence entre le budget national et

celui du PTBA. Le système de contrôle interne du projet sera fondé sur le système national de gestion des dépenses publiques. L'Inspection générale des finances sera chargée de réaliser l'audit selon le mandat défini par la loi.

43. **Passation des marchés.** Le cadre juridique marocain est conforme aux normes internationales et les mécanismes institutionnels assurent une cohérence entre la planification, l'engagement de dépenses et le contrôle. En conséquence, les procédures nationales prévues par le décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics seront appliquées à tous les marchés de travaux, de biens et de services de cabinets de consultants passés dans le cadre du PDRIK, sous réserve de quelques adaptations aux documents nationaux constitutifs du marché (cahier des prescriptions spéciales et règlement de consultation), visant à satisfaire aux exigences du FIDA concernant le respect de ses politiques, son droit à l'audit, ses exigences au titre des PESEC et le formulaire d'autocertification. Les procédures du FIDA seront toutefois appliquées pour la sélection des consultants individuels (sauf les architectes) et pour le respect des seuils des méthodes et de l'examen, dont les modalités seront précisées dans la lettre des modalités de passation de marchés au titre du projet, qui tient compte du faible niveau de risque associé au système national.

Participation et retours d'information du groupe cible, et mécanisme de réponse aux doléances

44. La participation des groupes cibles est un principe central du projet, conforme au cadre des PESEC et garant d'une implication inclusive et transparente des participants grâce à l'accès à l'information, à des consultations régulières et au respect du consentement préalable, libre et éclairé, le tout dans une logique de gestion adaptative. À cet effet, le projet prévoit un dispositif de communication de proximité assurant la diffusion de l'information par divers canaux accessibles, qui permettront aux participants d'exprimer leurs besoins et de contribuer à orienter le ciblage, la planification et la mise en œuvre des interventions.

Mécanisme de réponse aux doléances

45. Le projet mettra en place un mécanisme de gestion des doléances permettant aux participants et aux autres parties prenantes de signaler toute plainte ou préoccupation liée à la mise en œuvre. Ce mécanisme sera opérationnel dès le lancement du projet et sera largement diffusé au moyen de canaux adaptés.
46. Le traitement des doléances suivra un processus structuré comprenant l'enregistrement, l'analyse et le traitement des plaintes, la communication aux plaignants des suites données, le suivi et la clôture des dossiers. Ce mécanisme contribuera à renforcer la transparence, la confiance des participants et la qualité de la gouvernance du projet.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des connaissances et communication

47. La planification et le suivi-évaluation s'inscrivent dans un cycle de gestion axé sur les résultats. Le système de suivi-évaluation prévoit la réalisation d'études de référence, d'une étude des effets obtenus à mi-parcours et d'une étude d'impact finale, ainsi que l'organisation d'ateliers de démarrage et d'achèvement afin de favoriser l'apprentissage continu, la capitalisation des expériences et une prise de décisions fondée sur les résultats.
48. La gestion des savoirs vise à produire, à valoriser et à diffuser les connaissances à partir des expériences de terrain. Les connaissances produites seront notamment diffusées au moyen d'ateliers et de supports de capitalisation.

Innovations et reproduction à plus grande échelle

49. Dans le cadre du PDRIK, la gestion des connaissances visera à documenter et à capitaliser les innovations liées aux systèmes agropastoraux, notamment en matière d'intensification durable, de résilience aux changements climatiques, de

gestion des ressources naturelles et de structuration des organisations professionnelles agricoles, ainsi que de développement et de valorisation des filières locales.

50. L'approche programmatique du FIDA au Maroc facilitera la capitalisation et la réplication de ces acquis dans d'autres territoires, à partir de modèles éprouvés tels que les aménagements pastoraux, la petite et moyenne hydraulique, les activités génératrices de revenus et les unités de valorisation. Le renforcement des capacités des acteurs locaux, la mobilisation des femmes et des jeunes et des investissements adaptés au climat contribueront à l'adoption et à la diffusion durable de ces bonnes pratiques.

C. Plans d'exécution

Plans de préparation à l'exécution et de démarrage

51. La préparation à l'exécution du projet repose sur une planification rigoureuse visant à assurer un démarrage rapide et efficace, prévoyant la mise en place de dispositifs institutionnels, la mobilisation de ressources humaines et l'élaboration des principaux outils opérationnels. Dès l'entrée en vigueur du projet, les responsables de l'assistance technique seront recrutés et formés, tandis que les documents clés seront validés par les instances de pilotage et partagés lors d'un atelier de lancement afin d'assurer la synchronisation des parties prenantes.
52. La planification tiendra compte de la conformité aux procédures nationales et aux exigences du FIDA, notamment en ce qui concerne l'allocation budgétaire et l'exécution des activités. Le recours au financement rétroactif permettra d'accélérer le démarrage grâce à la prise en charge des études préalables essentielles. L'ensemble du processus intégrera également les exigences environnementales et sociales ainsi que des mesures d'anticipation des risques susceptibles d'affecter la mise en œuvre du projet.

Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement

53. Le FIDA assurera la supervision du projet en étroite collaboration avec le Gouvernement dans le cadre de missions conjointes régulières. Ces missions permettront d'évaluer l'état d'avancement, de repérer les contraintes et de proposer des ajustements.
54. Un examen à mi-parcours sera conduit conjointement par le FIDA et le Gouvernement au début de la quatrième année afin d'évaluer la performance globale du projet, son impact sur les participants et la pertinence de la stratégie de mise en œuvre.
55. À la clôture du projet, une mission d'achèvement conjointe permettra d'évaluer les résultats obtenus, les impacts générés et les enseignements tirés pour les futures interventions.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

56. L'octroi à l'emprunteur du financement proposé est régi par un accord de financement entre le Royaume du Maroc et le FIDA. Une copie de l'accord de financement négocié figure à l'appendice I.
57. Le Royaume du Maroc est habilité, en vertu de son ordre juridique, à recevoir un financement du FIDA.
58. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA, et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

59. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé par la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera au Royaume du Maroc un prêt à des conditions ordinaires d'un montant de vingt millions trois cent quatre-vingt-cinq mille euros (20 385 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera au Royaume du Maroc un prêt à des conditions ordinaires d'un montant de trente-six millions deux cent vingt mille euros (36 220 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Alvaro Lario

Accord de financement négocié

Projet de développement rural intégré dans la province de Khénifra (PDRIK)

(Négociations conclues le 2 septembre 2026)

Prêt No.: _____

Prêt No.: _____

Nom du Projet : Projet de Développement Rural Intégré dans la Province de Khénifra (PDRIK) (le « Projet ») entre :

Le Royaume du Maroc (« l’Emprunteur »)

Et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une « Partie » et collectivement par les « Parties »)

ATTENDU QUE l’Emprunteur a sollicité du Fonds un financement par prêts pour le Projet décrit à l’Annexe 1 du présent accord;

ATTENDU QUE le Projet est partiellement financé sur l'allocation basée sur le système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) et à travers le mécanisme d'allocation des ressources empruntées (MARE) ;

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet ;

Par conséquent, les Parties conviennent de ce qui suit :

Section A

1. Le présent accord comprend ce qui suit : le Document Principal (les clauses préliminaires *Attendu que* et les Sections A à E), la description du Projet et les dispositions relatives à l’exécution (Annexe 1), le tableau d’affectation des fonds (Annexe 2), et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2022 et toutes éventuelles modifications postérieures (les « Conditions générales ») sont annexées au présent document, et l’ensemble des dispositions qu’elles contiennent s’appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée, sauf si les Parties conviennent autrement dans le présent accord.

3. Le Fonds accorde à l’Emprunteur deux Prêts (le « Financement »), que l’Emprunteur utilise aux fins de l’exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. A. Le montant du Prêt SAFP est de vingt millions trois cent quatre-vingt-cinq mille Euro (20 385 000 EUR).
- B. Le montant du Prêt MARE est de trente-six millions deux cent vingt mille Euro (36 220 000 EUR).
2. Le Prêt SAFP et le Prêt MARE sont accordés à des conditions ordinaires et sont assortis d'un intérêt sur le montant de l'encours en principal égal au taux d'intérêt de référence du FIDA qui inclut une marge variable et qui est exigible chaque semestre dans la monnaie de paiement des frais du Prêt; les deux Prêts sont assortis d'un délai de remboursement de vingt-cinq (25) ans, y compris une période de grâce de quatre (4) ans et six (6) mois, à compter de la date à laquelle le Fonds a déterminé que toutes les conditions générales préalables aux retraits sont remplies et ne sera prélevé de commission d'engagement.
3. La monnaie de paiement au titre du service du Prêt est l'Euro (EUR).
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement des intérêts des deux Prêts sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.
6. Les fonds provenant des Prêts seront versés sur le compte de la Trésorerie générale du Royaume du Maroc ouvert auprès de Bank Al-Maghrib.
7. L'Emprunteur fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant de seize millions six cent soixante-quinze mille Euro (16 675 000 EUR). Les bénéficiaires mobiliseront une contribution totale en nature d'environ deux millions cinq cent soixante-cinq mille Euro (2 565 000 EUR).

Section C

1. L'Agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF).
2. Les autres parties du Projet sont décrites dans la partie 2 de l'Annexe 1.
3. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 b) et c) des Conditions générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
4. La date d'achèvement du Projet est fixée au septième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord, et la date de clôture du Financement sera six (6) mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur.
5. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

1. Le Fonds administrera les Prêts et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles spécifiques préalables au premier décaissement :

- a) la non-objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet.
- b) les instances de gouvernance du Projet ont été désignées conformément à la section II, paragraphes 7 et 8 de l'Annexe 1 du présent accord, à l'exception de l'assistance technique (AT).
- c) La nomination d'un Coordinateur provincial du Projet, un responsable de la gestion financière et un responsable de passation des marchés.

2. Cet accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.

3. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous :

Pour l'Emprunteur:

Le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie et des Finances chargé du budget
Boulevard Mohamed V, quartier administratif
Rabat, Maroc

Copie à:

Le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des eaux et forêts
Boulevard Mohamed V, quartier administratif
Rabat, Maroc

Pour le Fonds :

Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Le cas échéant, les Parties acceptent la validité de toute signature électronique qualifiée utilisée pour la signature du présent accord et reconnaissent cette dernière comme équivalente à une signature manuscrite.

Le présent accord, [en date du _____]¹, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l’Emprunteur.

LE ROYAUME DU MAROC

[Nom du Représentant autorisé]
[Titre du Représentant autorisé]

Date : _____²

FONDS INTERNATIONAL DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Alvaro Lario
Président

Date: _____

¹ À conserver uniquement si l'Accord de financement est signé par les deux Parties à la même date et au même endroit.

² Dans le cas où l'Accord de financement n'est pas signé au siège du FIDA.

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* Le Projet bénéficiera à environ 112 000 bénéficiaires (dont 40% de femmes et 20% de jeunes), correspondant à environ 28 000 ménages. Il ciblera spécialement les catégories suivantes: i) les petits éleveurs et éleveuses non encore organisés en groupements affiliés à l'Association nationale ovine et caprine (« l'ANOC »); ii) les petits éleveurs et éleveuses n'ayant pas pu diversifier leurs sources de revenus; iii) les jeunes apiculteurs/trices ayant perdu partiellement leurs ruches à cause des maladies et de la sécheresse; iv) les ménages très vulnérables, dont sans terres, personnes handicapées, femmes et jeunes sans emploi; et v) les hommes et les femmes ruraux ou démontrant la volonté d'intégrer des coopératives.
2. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet interviendra à 20 collectivités territoriales (CT) dans la Province de Khénifra, Région de Khénifra-Beni Mellal.
3. *Finalité.* La finalité du Projet est de réduire durablement la pauvreté, améliorer la résilience aux changements climatiques et les conditions de vie des populations rurales vulnérables dans la Province de Khénifra, Région de Khénifra-Beni Mellal.
4. *Objectifs.* L'objectif du Projet est d'améliorer les revenus des petits producteurs et des populations rurales, et les performances des systèmes de production dans les zones de montagne.

5. *Composantes.* Le Projet contient les composants ci-après :

5.1 Composante 1 : Systèmes d'élevage intégrés et résilients au changement climatique.

5.1.1 *Sous-Composante 1.1: Renforcement de la résilience et des performances des systèmes d'élevage ovine et caprin.* Cette sous-composante financera une série d'interventions autour de i) la création de environ 7 groupements ANOC afin d'améliorer la conduite de troupeaux et l'accès aux marchés, ii) l'acquisition et la distribution d'environ 9 800 têtes d'ovins et caprins, iii) la santé animale pour la vaccination contre les entérotoxémies et traitements contre les parasites internes pour environ 200 000 têtes, iv) le développement de la station caprine de Tiouziouine, v) l'amélioration pastorale et sylvopastorale, à travers des activités de restauration des parcours au niveau de pâturages privés (300 ha), collectifs (8 200 ha) et sylvopastoraux (4 200 ha), et vi) l'hydraulique pastorale, par la construction et réhabilitation de points de captage des eaux de surface (environ 8) et l'aménagement de points d'eau (environ 20).

5.1.2 *Sous-Composante 1.2: Diversification et intégration agro-pastorale pour l'adaptation au changement climatique.* Cette sous-composante financera: i) des intrants de cultures annuelles (couvrant 10 000 ha) et plantations agro-sylvo-pastorales (pour 2 450 ha) au niveau de parcelles d'exploitations agricoles selon une approche d'intensification agroécologique, via des systèmes de culture intégrés à l'élevage, diversifiés, sensibles à la nutrition, et résilients aux changements climatiques, ii) le support à la mise en place et au renforcement des coopératives de services agricoles à travers l'appui à environ 15 coopératives d'équipes métiers.

5.1.3 *Sous-Composante 1.3: Renforcement des capacités des agro-éleveurs en matière de pratiques et techniques résilientes aux changements climatiques.* Cette sous-composante financera des activités pour le renforcement des capacités du capital humain, en particulier au niveau de l'exploitation agricole, à travers une mise à l'échelle de l'approche Champs Ecole de Producteurs (CEP), et l'exécution d'environ 323 CEP.

5.2 Composante 2 : Valorisation économique, accès aux marchés et infrastructures résilientes.

5.2.1 *Sous-Composante 2.1: Valorisation économique et accès aux marchés.* Cette sous-composante financera: i) le développement d'infrastructures résilientes pour la valorisation de la filière des petits ruminants (environ 3 marchés à bestiaux, environ 5 entrepôts frigorifiques équipés de panneaux solaires), ii) la valorisation d'autres filières et développement d'unités de valorisation (3 UV, dont olives de table, figue de barbarie, miellerie), iii) des activités génératrices de revenus (près de 70 Activités Génératrices de Revenus (AGR), dont aviculture, produits aromatiques et médicinaux, couscous, safran), iv) le développement d'instruments pour un meilleur accès aux marchés tels que l'indication géographique de provenance, des plateformes numériques pour la commercialisation, ou la participation et représentation à des foires et salons d'agriculture.

5.2.2 *Sous-Composante 2.2: Développement et réhabilitation d'infrastructures rurales résilientes au climat.* Cette sous-composante assurera le financement i) d'aménagements hydroagricoles (petite et moyenne hydraulique – PMH sur 850 ha) et de renforcement des associations des usagers des eaux agricoles (AUEA), ii) de pistes rurales (90,5 km), et iii) des ouvrages de protection en gabions et collecte des eaux de surface (CES) pour protéger environ 1 500 ha contre les effets d'érosion accentués par le changement climatique.

5.2.3 *Sous-Composante 2.3: Renforcement et appui institutionnel.* Cette sous-composante sera dédiée à i) la formation juridique sur les organisations professionnelles agricoles (OPA), ii) la formation sur les métiers, iii) les formations techniques ciblées selon l'activité entreprise incluant la commercialisation et la digitalisation, et iv) les formations de base – y compris la préparation de plans d'affaires et l'éducation financière.

5.3 Composante 3 : Politique de développement et gestion de Projet.

5.3.1 *Sous-Composante 3.1:* Le Projet appuiera i) les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM) de la FAO dans la Province, ii) la mise en œuvre d'activités pilotes autour de thèmes de recherche actions, et iii) des interventions de dialogue politique autour de la gestion, l'inclusion sociale et la gouvernance des organisations professionnelles agricoles (OPA).

5.3.2 *Sous-Composante 3.2: Gestion du Projet.* Cette sous-composante financera les biens, services et prestations nécessaires à la gestion, la coordination, au suivi-évaluation et à l'exécution du Projet, conformément aux procédures du FIDA et aux modalités convenues avec l'Emprunteur. Elle couvrira l'AT, le renforcement des capacités et la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation aux fins de mesure des résultats, de reddition de comptes et de gestion adaptative.

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. *L'Agent principal du Projet.*

Le Projet sera placé sous la tutelle du MAPMDREF et domicilié au sein de la Direction du Développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagne (DDERZM).

7. *Comités de pilotage du Projet.*

Le pilotage du Projet au niveau national sera assuré par le Comité national de pilotage (CNP) placé sous la présidence du Secrétaire général du MAPMDREF. Au niveau territorial, le cas échéant, un comité régional de pilotage (CRP) sera institué dans la région Béni Mellal-Khénifra et présidé par le Directeur régional de l'agriculture (DRA). Au niveau provincial, un comité provincial de pilotage (CPP) sera présidé par le Gouverneur de la Province de Khénifra.

8. *Unité de gestion du Projet.*

La coordination et la gestion des activités du Projet seront assurées au niveau central par une Unité de coordination centrale du Projet (UCCP) logée au niveau de la DDERZM et au niveau provincial par l'Unité de gestion provinciale du Projet (UGPP) installée au niveau de la Direction provinciale de l'agriculture (DPA) de Khénifra. Ces unités pourront être assistées par l'AT (recrutée selon le nombre et le profil nécessaires pour couvrir tous les aspects techniques, thématiques et de coordination des activités du Projet).

9. *Parties prenantes du Projet.*

La mise en œuvre des activités sera assurée principalement par la Direction provinciale de l'agriculture à travers l'UGPP, notamment via la passation de marchés avec des prestataires spécialisés conformément aux procédures applicables. L'Office National du Conseil Agricole (ONCA) interviendra comme agent d'exécution pour les activités de renforcement des capacités et de conseil agricole. Le Projet pourrait mobiliser également des conventions de partenariat avec des institutions spécialisées telles que l'Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF), l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (IAV) afin de faciliter la mise en œuvre de certaines interventions, ainsi qu'avec toute entité jugée nécessaire à l'exécution du Projet.

10. *Suivi et évaluation.*

Le système de suivi et d'évaluation inclura la réalisation des études de référence, d'effet à mi-parcours et l'étude d'impact final, l'organisation des ateliers de démarrage et d'achèvement, ainsi que l'opérationnalisation du système de suivi-évaluation et des activités liées à la communication et la gestion des savoirs pour soutenir l'apprentissage continu, la capitalisation des expériences et la prise de décision fondée sur les résultats.

11. *Gestion des savoirs.*

La gestion des savoirs vise à produire, capitaliser et diffuser les connaissances issues des expériences de terrain, du suivi-évaluation et des études afin d'améliorer la mise en œuvre du Projet et de promouvoir des approches et bonnes pratiques en matière de systèmes agropastoraux, de résilience climatique, de renforcement des organisations agricoles — en particulier celles impliquant les femmes et les jeunes ruraux — et de développement des filières locales. Les connaissances produites (analyses, études de cas et notes de capitalisation) seront diffusées notamment à travers des ateliers et des supports de capitalisation. La responsabilité de la gestion des savoirs sera assurée par l'UGPP, avec l'appui de l'AT.

12. *Manuel de mise en œuvre du Projet.*

Le manuel de mise en œuvre sera finalisé par la DDERZM. Ce document devra être amendé chaque fois que des ajustements seront jugés nécessaires et présenté au FIDA pour avis de non-objection. Toute renonciation, suspension, résiliation, modification ou amendement du manuel de mise en œuvre nécessitera l'accord préalable du Fonds.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit des Prêts.

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement des Prêts ainsi que le montant des Prêts affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du Prêt SAFP	Montant alloué au titre du Prêt MARE	Pourcentage
I. Travaux	6 120 000	10 825 000	100% HT et hors contributions du Gouvernement et des Bénéficiaires
II. Equipements et matériels	7 990 000	14 240 000	100% HT et hors contributions des Bénéficiaires
III. Etudes et formations	2 540 000	4 515 000	100% HT et hors contributions des Bénéficiaires
IV. Assistance technique	1 700 000	3 020 000	100% HT
Non alloué	2 035 000	3 620 000	
TOTAL	20 385 000	36 220 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) Les dépenses relatives à la catégorie I - « Travaux », incluent les dépenses relatives aux ouvrages d'aménagement.
- ii) Les dépenses relatives à la catégorie III - « Etudes et formations », incluent les dépenses relatives aux conventions.

2. Modalités de décaissement.

Financement rétroactif. À titre d'exception à la section 4.07 a) ii) des Conditions générales, les dépenses autorisées spécifiques engagées à compter du 31 mars 2026, jusqu'à la date d'entrée en vigueur du présent accord, sont considérées comme autorisées jusqu'à un montant équivalent à quatre cent soixante-cinq mille Euro (465 000 EUR) pour les activités définies dans le document de conception du Projet. Les activités à financer par financement rétroactif ainsi que leur catégorie de dépenses et leur source de financement respectives nécessiteront l'accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées. Les dépenses autorisées préfinancées seront remboursées à l'Emprunteur une fois remplies les conditions supplémentaires précédant le premier décaissement des fonds spécifié à la section E.1.

Annexe 3

Clauses particulières

I. Dispositions générales

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits sur le compte des deux Prêts du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet :

1. Dans les dix-huit (18) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet procèdera à la mise en place d'un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.

2. *Planification, suivi et évaluation.* Le Projet veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation (PM&E) soit mis en place dans les dix-huit (18) mois à compter de la date d'entrée en vigueur de l'Accord de financement.

3. *Genre.* Le Projet veillera à l'intégration des considérations relatives à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes dans toutes les composantes et activités du Projet. Des points focaux genre seront désignés pour coordonner la mise en œuvre d'un Plan d'action Genre doté de ressources adéquates et assurer le suivi des actions prévues sur la base de données ventilées par sexe et par âge. Le Projet visera une participation de 40% des femmes, à travers des mesures favorisant leur accès équitable aux interventions et aux bénéfices du Projet, y compris la fourniture de services adaptés à leurs besoins différenciés.

4. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations, telle qu'elle pourra être modifiée de temps à autre.

5. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur et les parties prenantes du Projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, telle qu'elle pourra être modifiée de temps à autre.

6. *Utilisation des équipements du Projet.* Le cas échéant, le Projet doit s'assurer que tous les équipements achetés dans le cadre du Projet soient adaptés aux besoins du Projet et soient destinés à une utilisation pour le Projet et aux bénéficiaires identifiés.

7. *Système de passation des marchés du FIDA.* Le Projet doit veiller à ce qu'un plan de passation des marchés soit préparé et maintenu dans le système de passation des marchés désigné par le FIDA (« IFAD-OPEN »). Le Projet doit s'assurer que tous les contrats, accords et paiements liés à la passation des marchés et financés dans le cadre du Projet (y compris, sans s'y limiter, ceux relatifs aux biens, travaux, services, services de conseil, services non-consultatifs, contrats communautaires, subventions et contrats de financement) soient enregistrés dans le système IFAD-OPEN, conformément aux politiques et procédures applicables du FIDA. Le Projet doit veiller à ce que les données correspondantes soient mises à jour régulièrement pendant la mise en œuvre du Projet.

8. *Le personnel clé du Projet est :* Au niveau national, le directeur du projet, le coordinateur national du projet, le spécialiste financier, le responsable du suivi-évaluation, le responsable passation des marchés, et le spécialiste de l'évaluation des impacts sur

l'environnement et le climat. Au niveau régional, le coordinateur régional du projet. Au niveau provincial le Directeur provincial de l'agriculture, le Coordinateur provincial du Projet, le spécialiste en suivi-évaluation, le responsable de gestion financière, le responsable de passation des marchés, le responsable PESEC, le responsable genre et inclusion sociale et l'AT. Afin d'aider à la mise en œuvre du Projet, l'Unité de gestion du Projet, sauf accord contraire avec le FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du personnel clé dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. Le personnel clé du Projet sont des fonctionnaires de l'État.

9. Tout contrat signé dans le cadre de la mise en œuvre du Projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA, telles que modifiées de temps à autre par le Fonds (« PESEC »). Tout changement du personnel affecté au Projet sera notifié au Fonds.

10. Il est entendu que l'AT sera recrutée selon le Manuel de passation des marchés du FIDA, ou selon toute méthode de sélection équivalente dans le système national de passation des marchés acceptable pour le FIDA. Le recrutement de l'AT est soumis à l'examen préalable du FIDA. Tout changement dans la composition de l'équipe de l'AT se fera en concertation avec le FIDA. Le personnel de l'AT est soumis à une évaluation annuelle. Le renouvellement répété de contrats à court terme doit être évité, à moins qu'il ne soit justifié de manière appropriée par les circonstances du Projet.

11. L'Emprunteur soumettra au moins une demande de décaissement du Financement sur chaque période de 12 mois à partir de la date de la valeur du décaissement précédent, exception faite pour le premier décaissement.

II. Dispositions PESEC

1. Le Projet étant classé à risque social et environnemental modéré et à risque climatique modéré par le Fonds, l'Emprunteur devra procéder à la mise en œuvre du Projet conformément aux mesures et exigences énoncées dans le Plan de Gestion des Risques Environnementaux Sociaux et Climatiques (PGESC), le Plan de Gestion des Déchets Solides et Liquides, le Plan de Gestion des Pesticides, le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes et le Mécanisme de Gestion des Plaintes (les « Plans de gestion »), selon le cas, et en conformité avec les exigences des PESEC, telles que modifiées de temps à autre par le Fonds.

L'Emprunteur ne doit pas amender, modifier ou déroger aux dispositions des Plans de gestion, sauf accord écrit du Fonds.

2. Lorsqu'il existe un risque potentiel de réinstallation, l'Emprunteur ne doit pas, et doit faire en sorte que l'Agent principal du Projet, ainsi que toutes ses entreprises contractantes, ses sous-traitants et ses fournisseurs, ne commencent la mise en œuvre de travaux, à moins que toutes les personnes affectées par le Projet n'aient été indemnisées et/ou réinstallées conformément aux P/CAR/PCPI spécifiques, et/ou au calendrier de travaux et d'indemnisation convenu.

3. L'Emprunteur doit veiller, ou faire en sorte que l'Agent principal et l'Agent de mise en œuvre du Projet veillent, au respect des procédures pertinentes des PESEC et des Plans de gestion pendant la mise en œuvre du Projet. Tous les documents d'appel d'offres et les contrats relatifs aux biens, travaux et services doivent contenir des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, sous-traitants et fournisseurs se conforment à tout moment, durant la mise en œuvre du Projet, aux normes, mesures et exigences énoncées dans les PESEC et les Plans de gestion, le cas échéant.

4. L'Emprunteur veillera à ce qu'un mécanisme de réclamation au niveau du Projet soit établi, facilement accessible, culturellement approprié, disponible dans les langues locales, et adapté à la nature de l'activité du Projet et à ses impacts potentiels, afin de recevoir et de résoudre rapidement les préoccupations et les plaintes (ex. compensation, réinstallation ou restauration des moyens de subsistance) liées à l'exécution environnementale et sociale du Projet pour les personnes qui peuvent être indûment et défavorablement affectées ou potentiellement blessées si le Projet ne respecte pas les normes PESEC et les politiques connexes. Les mécanismes traditionnels ou informels de règlement des litiges des populations locales concernées doivent être utilisés dans la mesure du possible.

5. En cas d'incident grave³ relatif à des questions environnementales, sociales (y compris les questions de main d'œuvre et de communauté) ou de santé et de sécurité survenant dans le cadre du Projet ou pendant la mise en œuvre des activités de l'Emprunteur, l'Emprunteur doit, de bonne foi, notifier promptement le FIDA et s'engager à suivre les procédures indiquées soit dans le Manuel de mise en œuvre du Projet, soit telles que désignées par le FIDA en consultation avec l'Emprunteur. Dans tous les cas, ces procédures doivent être conformes aux Procédures relatives aux incidents du FIDA.

6. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu du présent accord, l'Emprunteur doit fournir au Fonds :

- Des rapports sur l'état de conformité aux normes, mesures et exigences énoncées dans les PESEC, le PGESC, les autres Plans de gestion (le cas échéant) sur une base semestrielle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds ;
- Des rapports relatifs à tout incident social, environnemental, de santé ou de sécurité survenu durant la mise en œuvre du Projet, ainsi que les mesures correctives proposées, conformément aux Procédures relatives aux incidents du FIDA. L'Emprunteur devra divulguer les informations pertinentes figurant dans ces rapports aux personnes affectées, promptement après la soumission desdits rapports; et
- Des rapports relatifs à tout manquement de conformité aux normes, mesures et exigences énoncées dans les PESEC et les Plans de gestion (le cas échéant), promptement après avoir pris connaissance d'un tel manquement.

7. L'Emprunteur coopérera avec le Fonds concernant les missions de supervision, les revues à mi-parcours, les visites sur le terrain, les audits et les visites de suivi à entreprendre conformément aux exigences des PESEC, et des Plans de gestion (le cas échéant), comme le Fonds le juge approprié en fonction de l'échelle, de la nature et des risques du Projet.

8. En cas de contradiction/conflict entre les Plans de gestion, le cas échéant, et l'Accord de financement, l'Accord de financement prévaudra.

³ Un incident grave est un événement défavorable qui entraîne ou est susceptible d'entraîner des effets inattendus ou indésirables pouvant être préjudiciables à l'environnement, aux travailleurs, aux communautés, ou à la santé ou à la sécurité publique ou professionnelle. Dans le cadre des incidents, un accident représente un événement très grave entraînant des dommages importants, des décès, des blessures ou préjudices sérieux, survenant de manière involontaire et présentant un niveau de gravité élevé.

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification		
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité
Portée Nombre de personnes et ménages ayant bénéficié des services du projet	1 Personnes touchées par les activités soutenues par le projet				Système SE	Annuel	UGP
	Hommes	0	6700	16800			
	Femmes	0	4480	11200			
	Jeunes	0	2240	5600			
	Nombre total de personnes bénéficiant de services	0	11180	28000			
	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages				Système SE	Annuel	UGP
	Membres des ménages	0	44800	112000			
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés				Système SE	Annuel	UGP
	Ménages dirigés par une femme	0	1120	2800			
	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef	0	10080	25200			
	Ménages	0	11200	28000			
Objectif du projet Réduire durablement la pauvreté, et améliorer la résilience aux changements climatiques et les conditions de vie des populations rurales vulnérables	Augmentation de l'indice d'accumulation des biens des ménages et des outils de production				IBRE	Référence et achèvement	UGP
	Augmentation de l'indice %	0	4	10			
	Pourcentage de ménages déclarant un score de résilience amélioré				Enquête ménages IBRE	Référence et achèvement	UGP
	Augmentation de l'indice %	0	6	15			
Objectif de développement Améliorer les revenus des petits producteurs et des populations rurales, et les performances des systèmes de production dans les zones de montagne	Augmentation des revenus des petits producteurs dans les filières végétales et animales ou activités connexes (marge nette de leurs activités)				Enquête IBRE	Référence, et achèvement	UGP
	Augmentation des revenus agricoles ou activités connexes %	0	10	25			
	IE.2.1 Individus présentant une amélioration de l'autonomisation				Enquête IBRE	Référence, MP et achèvement	UGP
	Jeunes %	0	20	20			
	Jeunes	0	560	1400			
	Nombre total de personnes %	0	10	25			
	Nombre total de personnes	0	2800	7000			

	Femmes %	0	50	50			
	Femmes	0	1400	3500			
	Hommes %	0	50	50			
	Hommes	0	1400	3500			
Effet direct Effet 1: Des systèmes de production intégrés, performants, durables et résilients au changement climatique (Productions animales et végétales)	SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet				Enquêtes IBRE	MP et achèvement	UGP / SSE
	Membres des ménages	0	44800	78400			
	Ménages %	0	40	70			
	Ménages	0	11200	19600			
	SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet				Enquêtes IBRE	MP et achèvement	UGP
	Membres des ménages	0	33600	78400			
	Ménages %	0	30	70			
	Ménages	0	8400	19600			
	1.2.4 Ménages faisant état d'une augmentation de la production				Enquêtes IBRE	MP et achèvement	UGP
	Membres des ménages	0	28000	78400			
	Ménages %	0	25	70			
	Ménages	0	7000	19600			
	3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique				Enquêtes IBRE	MP et achèvement	UGP
	Membres des ménages	0	28000	78400			
	Ménages %	0	25	70			
	Ménages	0	7000	19600			
	2.2.4 Organisations de producteurs ruraux (PR) soutenues, fournissant des services nouveaux ou améliorés				Enquête IBRE	Référence, MP et achèvement	UGP
	Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenues	0	80	173			
	Membres des organisations de producteurs ruraux	0	2698	5190			
	Hommes membres des organisations de producteurs ruraux	0	1868	3114			
	Femmes membres des organisations de producteurs ruraux	0	830	2076			
	Jeunes membres des organisations de producteurs ruraux	0	415	1038			
	1.2.8 Femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW)						
	Femmes %	0	10	50			
	Femmes	0	1120	5600			
	Ménages %	0	4	20			
	Ménages	0	1120	5600			
	Membres des ménages	0	4480	22400			
	2.1.3 Organisations de producteurs ruraux soutenues				Système SE	Semestriel / annuel	UGP

Produit Produit 1.1: Des systèmes d'élevage ovin et caprin performants développés	Tailles des organisations de producteurs	0	432	684			
	Organisations de producteurs ruraux soutenues	0	5	7			
	Hommes	0	346	504			
	Femmes	0	86	180			
	Jeunes	0	108	216			
	Nombre d'organisations de développement forestier bénéficiant d'appui				Système SE	Annuel	UGP
	Nombre d'organisations de développement forestier soutenue	0	5	5			
	Nombre de reproducteurs distribués, par espèce et sexe				Système SE	Semestriel / annuel	UGP
	Ovins mâles	0	1400	2000			
	Ovins femelles	0	4500	6000			
	Caprins mâles	0	400	400			
	Caprins femelles	0	1400	1400			
	Nombre total de reproducteurs distribués	0	7700	9800			
	1.1.3 Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques				Système SE	Semestriel / annuel	UGP
	Hommes	0	4000	6000			
	Femmes	0	2500	4000			
	Jeunes	0	1400	2000			
	Producteurs ruraux	0	6500	10000			
	Taux de productivité numérique				SEE	Annuel	UGP
	Taux de productivité pour caprins %	95	105	120			
	Taux de productivité pour ovins %	100	115	130			
	IGP reconnue				SEE	Mi-parcours	UGP
	Nombre d'IGP reconnue	0	1	1			
	3.1.4 Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat				Système SE	Semestriel / annuel	UGP
	Superficie en hectares	0	8800	13000			
	Personnes touchées	0	4500	7000			
	1.1.2 Terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état				Système SE	Semestriel / annuel	UGP
	Superficie en hectares	0	7000	10000			
	Nombre total d'utilisateurs prévus	0	2100	3000			
Produit Produit 1.2: Des systèmes de	1.1.3 Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques				Système SE	Semestriel / annuel	UGP

cultures diversifiés, intégrés et résilients aux changements climatiques mis en place	Hommes	0	1890	4900	Système SE	Semestriel / annuel	UGP
	Femmes	0	810	2100			
	Jeunes	0	810	2100			
	Producteurs ruraux	0	2700	7000			
	Nombre d'équipes métiers créées ou renforcées (centrées sur les prestations de services agricoles mais polyvalentes (élevage, AGR))						
	Nombre d'équipes métiers créées ou renforcées	0	15	15			
	Nombre total de personnes membres des équipes métiers	0	136	150			
	Hommes	0	120	120			
	Femmes	0	16	30			
	Jeunes	0	77	77			
Produit Produit 1.3: Les capacités des producteurs renforcées en matière de pratiques d'élevage/agricoles et techniques résilientes aux changements climatiques	1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production				Système SE	Semestriel / annuel	UGP
	Nombre total de personnes formées par le projet	0	5000	10000			
	Hommes formés à la production végétale	0	1200	2400			
	Femmes formées à la production végétale	0	800	1600			
	Jeunes formés à la production végétale	0	400	800			
	Hommes formés à la production animale	0	1800	3600			
	Femmes formées à la production animale	0	1200	2400			
	Jeunes formés à la production animale	0	600	1200			
	Personnes formées à la production végétale	0	2000	4000			
	Personnes formées à la production animale	0	3000	6000			
Effet direct Effet 2: Moyens de subsistance des populations rurales améliorés à travers des productions animales et végétales valorisées, des marchés accessibles et des infrastructures résilientes développées	2.2.1 Personnes ayant de nouveaux emplois / opportunités d'emploi				Enquêtes IBRE	Référence, MP et achèvement	UGP
	Hommes	0	560	1400			
	Femmes	0	240	600			
	Jeunes	0	320	800			
	Nombre total de personnes ayant de nouveaux emplois/opportunités d'emploi	0	800	2000			

	2.2.3 Organisations de producteurs ruraux ayant conclu des partenariats/accords formels ou des contrats avec des organismes publics ou privés				Enquêtes IBRE	Référence, MP et achèvement	UGP
	Nombre d'organisations de producteurs	0	10	50			
	Nombre de membres d'organisations de producteurs	0	200	1000			
	Femmes membres d'organisations de producteurs	0	60	300			
	Hommes membres d'organisations de producteurs	0	140	700			
	Jeunes membres des organisations de producteurs	0	60	300			
Produit Produit 2.1: Infrastructures rurales améliorées pour appuyer le développement des systèmes de production et la résilience au CC	2.1.5 Kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées				Système SE	Semestriel / annuel	UGP
	Longueur des routes (km)	0	45	98.5			
	Personnes touchées	0	3640	7290			
	3.1.4 Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat				Système SE	Semestriel / annuel	UGP
	Superficie en hectares	0	1200	3000			
	Personnes touchées	0	1500	3750			
Produit Produit 2.2: Des plateformes de commercialisation et des unités de valorisation mises en place	2.1.6 Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état				Système SE	Semestriel / annuel	UGP
	Nombre total d'installations	0	7	11			
	Installations de transformation construites ou remises en état	0	2	3			
	Installations de stockage construites ou remises en état	0	5	8			
	Total d'utilisateurs prévus	0	3800	5650			
Produit Produit 2.3: Activités génératrices de revenus à destination principalement de jeunes et de femmes mises en oeuvre	2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises				Système SE, prestataires de formation	Semestriel / annuel	UGP
	Hommes	0	796	1326			
	Femmes	0	530	884			
	Jeunes	0	398	663			
	Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises	0	1326	2210			

Produit Produit 2.4: Capacités des bénéficiaires en nutrition, gestion d'organisation, alphabétisation et éducation financière et environnementale renforcées	1.1.8 Personnes bénéficiant d'un soutien spécifique pour améliorer leur nutrition				SEE	Annuel	UGP
	Nombre de personnes qui participent	0	4800	8000			
	Hommes	0	1200	2000			
	Femmes	0	3600	6000			
	Ménages	0	1800	3000			
	Membres des ménages bénéficiaires	0	7200	12000			
	Jeunes	0	960	1600			
	Nombre de personnes sensibilisées (environnement, finance)				SEE	Annuel	UGP
	Nombre total de participants	0	7200	12000			
	Hommes	0	3000	5000			
	Femmes	0	4200	7000			
	Jeunes	0	3000	5000			
	Nombre de bénéficiaires alphabétisés fonctionnellement				Système SE	Annuel	UGP
	Nombre total de participants	0	2160	3600			
	Hommes	0	300	500			
	Femmes	0	1860	3100			
	Jeunes	0	360	600			
	Nombre de bénéficiaires ayant accès aux outils numériques (Pour la formation, l'alphabétisation, la commercialisation, etc.)				Système SE	Annuel	UGP
	Nombre total de participants	0	720	1200			
	Hommes	0	360	600			
	Femmes	0	360	600			
	Jeunes	0	540	900			
Effet direct Effet 3: Développement d'un environnement institutionnel renforcé soutenant un système d'élevage intégré et durable	Stratégies existantes actualisées ou nouvelles soumises aux décideurs pour le dialogue politique				Système SE	Annuel	UGP
	Stratégies existantes actualisées ou nouvelles soumises aux décideurs pour le dialogue politique	0	1	3			
Produit Produit 3.1: Politiques et systèmes institutionnels renforcés pour soutenir la gouvernance des organisations et les services d'élevage	Politique 1 Nombre de produits du savoir relatifs aux politiques achevés				Système SE	Annuel	UGP
	Nombre de produits de savoir	0	1	2			
	Nombre d'activités pilotes aptes à être mise à l'échelle				Système SE	Annuel	UGP
	Nombre d'activités pilotes aptes à être mise à l'échelle	0	1	3			
	Nombre de sites SIPAM proposés pour accréditation au système SIPAM national						

	Contribution au développement de sites SIPAM - Nombre	0	1	1			
--	---	---	---	---	--	--	--

Matrice intégrée des risques du projet

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Contexte national		
Engagement politique	Faible	Faible
Risque: Le projet répondra directement et contribuera à la mise en œuvre de la stratégie Génération Green du Gouvernement du Maroc (GG 2020-2030) et à la nouvelle priorité nationale de reconstitution du cheptel. L'appropriation du projet par le gouvernement est forte en raison de son engagement ferme à mettre en œuvre GG 2020-2030 et à atteindre les objectifs de la nouvelle priorité et urgence pour la reconstitution du cheptel national. Le soutien politique est fort et stable.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Continuer, tout au long du projet, à surveiller la situation politique et à s'adapter éventuellement aux nouvelles mesures qui seraient prises.		
Gouvernance	Modéré	Modéré
Risque: Les grands éleveurs influents politiquement pourraient utiliser leur poids pour s'accaparer les ressources et avantages du projet, au détriment des petits éleveurs cibles, ce qui pourrait compromettre la légitimité politique du projet.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Obtenir un engagement clair et officiel des autorités locales en faveur des petits éleveurs. Sensibiliser les décideurs politiques et les autorités locales sur les critères d'éligibilité des projets FIDA Définir et appliquer des critères de ciblage transparents et quantifiables, assurer le suivi des quotas en matière de genre et de jeunesse, et mettre en place des mécanismes d'accompagnement spécifiques pour garantir l'inclusion effective des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables. Mettre en place des mécanismes transparents de gouvernance incluant la participation des petits éleveurs et de leurs représentants Mettre en place un mécanisme de gestion des doléances (MGP) accessible, transparent et traçable, complémentaire aux dispositifs nationaux existants (y compris Chikaya), assurant l'enregistrement, le traitement et le suivi des plaintes tout au long du cycle du projet. Renforcer la surveillance citoyenne et le rôle des associations locales pour contrebalancer les influences des grands éleveurs/agriculteurs.		
Macroéconomie	Modéré	Modéré
Risque: Inflation et fluctuations des prix affectant le budget, la passation des marchés, et la rentabilité des activités du projet	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Insérer des clauses d'ajustement budgétaire dans le PTBA		
Fragilité et sécurité	Faible	Faible
Risque: Non applicable au projet	Faible	Faible
Mesures d'atténuation:		
Stratégies et politiques sectorielles		
Alignement des politiques	Faible	Faible
Risque: Déviation du projet par rapport aux priorités et stratégie nationales, en particulier nouvelle priorité nationale pour la reconstitution du cheptel national, stratégie GG 2020-2030, vision stratégique du gouvernement marocain de création d'une classe moyenne rurale, de réduction des inégalités et disparités territoriales et sociales et de création d'emplois pour les jeunes ruraux.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: S'assurer, tout au long du projet, qu'il n'y a pas déviation par rapport à ces politiques et que les éventuelles nouvelles		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
mesures prises par le gouvernement soient en adéquation avec les objectifs du projet et les directives du FIDA surtout en matière de durabilités environnementale et sociale. Les activités de plaidoyer politique prévues dans le projet devraient assurer que ces nouvelles politiques soient en cohérence avec celle du FIDA.		
Élaboration et mise en œuvre des politiques	Faible	Faible
Risque: Déviation du projet par rapport à la nouvelle priorité nationale pour la reconstitution du cheptel annoncée par le Maroc en mars 2025 et à sa stratégie de développement agricole et rural « génération Green 2020-2030 » adoptée en février 2020. Cette stratégie s'articule autour de deux piliers principaux visant à moderniser l'agriculture et à renforcer les capacités des agriculteurs et des producteurs. Elle vise le développement d'une agriculture moderne et résiliente qui attire les jeunes dont l'objectif est de créer une nouvelle génération d'entrepreneurs agricoles. Entre autres, la stratégie GG 2020-2030 vise à valoriser 1 million d'ha de terres collectives et à accompagner 180 000 jeunes à les exploiter. Elle met un accent particulier sur les petits producteurs et les jeunes.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Les objectifs du COSOP et du projet s'alignent sur la priorité nationale et la stratégie GG. Le projet et en particulier sa composante 3 constituent donc en eux-mêmes des mesures d'atténuation.		
Contexte environnemental et climatique		
Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales	Modéré	Modéré
Risque: Le projet est exposé à des conditions environnementales contraignantes qui peuvent affecter la faisabilité, l'efficacité et la durabilité de ses interventions. Ces vulnérabilités incluent la dégradation avancée des sols et des parcours, la pression sur les ressources en eau et les sécheresses récurrentes.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Le projet intégrera ces facteurs dans sa conception à travers plusieurs leviers: ciblage d'espèces et de pratiques adaptées aux conditions agroécologiques locales; limitation des interventions à petite échelle pour une meilleure maîtrise environnementale; intégration du PGESC comme outil central de planification et de suivi; adoption d'infrastructures résilientes (pistes, ouvrages CES); et formations ciblées des bénéficiaires sur les bonnes pratiques agroécologiques et de gestion des ressources naturelles. Les études en phase de conception permettront d'affiner les choix techniques selon la réalité du terrain.		
Vulnérabilité du projet aux impacts du changement climatique	Modéré	Modéré
Risque: Risque climatique modéré dû à des sécheresses accrues, élévation des températures, stress hydrique, augmentation de la prévalence des maladies animales liées au climat, déclin des ressources naturelles et forte vulnérabilité socio-économique.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Promotion d'infrastructures résilientes et sobres en ressources, y compris des unités de valorisation conformes aux standards de bâtiments certifiés verts (efficacité énergétique, gestion durable de l'eau et des déchets).		
Portée du projet		
Pertinence du projet	Faible	Faible
Risque: Le projet s'inscrit pleinement dans la priorité nationale de reconstitution et de renforcement du cheptel, un enjeu crucial pour la sécurité alimentaire, le développement rural, et les priorités et besoins de la population locale à Khénifra. En tant que premier projet de développement rural financé par un bailleur de fonds international dans la province, il joue un rôle pionnier en apportant des ressources, les innovations et un appui technique novateurs.	Faible	Faible

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Mesures d'atténuation : Le projet est aligné sur les politiques gouvernementales pertinentes et participe au débat politique visant à définir le cadre réglementaire et juridique global pour un développement inclusif avec une attention spéciale au sous-secteur de l'élevage des petits ruminants. Il pourra également s'appuyer, sur des réseaux de jeunesse expérimentés tels que l'Alliance de la Jeunesse du Maroc (RYA), afin de renforcer les actions de mobilisation et de sensibilisation des jeunes dans la région, en capitalisant sur son expérience acquise dans le cadre de projets soutenus par le FIDA, notamment dans la région d'Azilal.		
Solidité technique	Faible	Faible
Risque: Base et mise en œuvre techniques fragiles, ressources financières insuffisantes.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: La conception du projet s'est fortement basée sur les leçons apprises (basée sur l'évaluation d'achèvement d'autres projets FIDA au Maroc, la revue à mi-parcours du COSOP). Le projet s'intègre directement dans la GG 2020-2030 et focalise sur la contribution à la reconstitution du cheptel en tant que priorité immédiate du gouvernement. Il sera mis en œuvre par la DDERZM qui gère déjà trois projets financés par le FIDA et il prévoit de financer des filières et des actions qui sont bien maîtrisées à travers le portefeuille du FIDA au Maroc. Le projet prévoit le pré-financement de certaines actions afin d'éviter les délais et améliorer l'efficacité de l'intervention. La conception du projet se basera sur un ciblage précis et une théorie de changement claire (liée à la TdC de la GG) et prévoit des actions précises et cohérentes qui assurent la diversification et la durabilité.		
Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité		
Modalités de mise en œuvre	Substantiel	Substantiel
Risque: Difficulté de la DPA de Khénifra à gérer efficacement le projet en raison de son manque d'expérience avec les projets FIDA. Cependant, elle a l'expérience d'exécuter quelques activités similaires à celles du projet. Aussi, la DDERZM et la DRA sont bien rodés dans la gestion de projets FIDA.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: Accompagnement régulier de la DPA par l'équipe du FIDA; organiser des sessions de renforcement des capacités ciblées pour l'équipe de la DPA sur les procédures FIDA, les critères de ciblage, et bonnes pratiques de gestion de projet; mettre en place un accompagnement rapproché de la DPA par l'équipe centrale de la DDERZM et la DRA; favoriser le partage d'expérience et les visites d'échange entre les UGP des projets FIDA en cours.		
Dispositions de suivi-évaluation	Modéré	Modéré
Risque: La majorité des projets du portefeuille ont des faiblesses au niveau du S&E y compris la réalisation des études de références et d'impact. Toutefois l'équipe pays a mis en place un dispositif d'appui renforcé pour accompagner les projets. La qualité des systèmes est en amélioration progressive. En outre, le ministère a mis en place un système national de suivi des projets agricoles hébergé et piloté par la DDERZM. Toutefois, ce système SIDERZM ne permet pas de suivre les bénéficiaires des indicateurs du cadre logique, obligeant les projets à recourir à des bases de données Excel, ce qui augmente le risque d'erreurs et affecte la qualité du reporting. Le projet sera mis en œuvre par la DDERZM qui pilote déjà le système national à travers la mise en œuvre du PDRMA, PRODER et PADERMO.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: La DDERZM dispose déjà d'un système de SE mis en place et utilisé par trois autres projets financés par le FIDA. Le SIDERZM se veut une plateforme intégrée. Elaborée par la DDERZM et		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
adapté à répondre à certaines exigences du FIDA. Son utilisation est structurée et sécurisée et mise à la disposition des intervenants clés dans la mise en œuvre du Projet.		
Passation des marchés relatifs au projet		
Cadre juridique et réglementaire	Faible	Faible
Risque: Globalement les risques relatifs au cadre juridique des marchés publics marocain sont faibles. L'arsenal juridique en place respecte les principes directeurs de la passation des marchés et est conforme aux obligations applicables.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Les projets du FIDA au Maroc suivront la réglementation nationale tout en adaptant les divergences aux directives du FIDA pour les Biens, Travaux et services de consultants (firmes) et doivent, toutefois appliquer les procédures du FIDA pour la sélection des consultants individuels conformément à la Lettre des Modalités de la passation des marchés du projet suite à l'évaluations effectuée lors de la mission de conception. Le Manuel de mise en œuvre du projet (PIM) et la Lettre des Modalités de passation des marchés (PAL) incluront les mesures d'atténuation de ces divergences à travers les adaptations de conformité aux exigences du FIDA.		
Responsabilité et transparence	Faible	Faible
Risque: L'évaluation dans le cadre des missions de supervision des projets FIDA au Maroc après presque 2 ans de l'entrée en vigueur du Décret de 2023, a démontré que l'évaluation de ce critère est dans l'ensemble positive. Le Décret a fait l'objet d'une consultation publique avant sa parution. La Commission Nationale de la Commande Publique (CNCP) joue un rôle important pour garantir la transparence. Un système de recours performant est mis en place. Enfin, le système national Marocain est caractérisé par un mécanisme de contrôle interne et externe (aussi bien à priori qu'à posteriori) clair et fonctionnel.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Le nouveau projet a fait l'objet d'une évaluation spécifique des ressources mises à sa disposition. Son cadre et une stratégie dédiée de PM sont encours de développement et seront mis en place et approuvés avant le démarrage du projet. Des exigences spécifiques pour soumettre les plaintes à l'avis préalable du FIDA sont prévues dans le Manuel du Projet (PIM). Les missions de supervision de FIDA s'assureront de la bonne mise en œuvre de la réglementation nationale et de ses exigences. Les clauses de respect des politiques du FIDA, son droit à l'audit, de respect PESEC et le formulaire d'auto-certification sont à inclure dans tous les dossiers de passation et tous les contrats.		
Capacités en matière de marchés publics	Modéré	Modéré
Risque: Globalement le Risque pays est faible, le Maroc dispose d'un cadre institutionnel complet et hiérarchisé et d'une capacité de gestion solide familiarisé avec les procédures nationales. Au niveau des structures qui seront chargées du projet (PDRIK), la DPA de Khénifra, bien qu'expérimentée dans les procédures nationales, ne dispose ni de l'expérience des projets financés par des bailleurs de fonds ni des ressources humaines suffisantes pour absorber la charge additionnelle et les exigences spécifiques du FIDA. La DRONCA Béni Mellal/Khenifra bénéficie d'une expérience confirmée avec le FIDA (PDRMA), mais ne dispose pas de ressources humaines suffisantes pour la charge de travail prévue dans le cadre du projet.	Modéré	Modéré

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Mesures d'atténuation: Il est recommandé, le renforcement des capacités de la DPA à travers une AT qui inclut le recrutement d'un expert en passation des marchés. L'accès et la formation au système OPEN du FIDA, ainsi qu'une certification spécialisée (BuildProc) sera prévue pour le personnel chargé de la passation des marchés du Projet. La conclusion d'un marché-cadre pluriannuel proposé par la DRONCA, fondé sur l'expérience du PDRMA, permettrait d'assurer la flexibilité, la continuité et la réduction des risques de retard durant l'exécution du projet. Ce marché sollicitera en plus des conseillers agricoles, un expert en passation des marchés et un(e) assistant(e).		
Processus de passation des marchés publics	Faible	Faible
Risque: Le risque pour ce critère est Faible grâce au Décret de 2023 de la passation des marchés au Maroc et aux nouvelles exigences du FIDA relatives l'évaluation des risques des systèmes pays et des risques projets en se basant sur les critères d'évaluation MAPS qui a démontré la satisfaction de la majorité des critères d'évaluation. Quelques critères ont été jugés à risque Modéré, notamment le critère de dialogue et partenariat entre les secteurs public et privé.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Des mécanismes sont à prévoir et à mettre en place par le Projet pour développer les consultations entre les acteurs privés et publics sur les sujets des politiques et des pratiques en passation de marchés (rencontres annuelles gouvernement / secteur privé, concertations périodiques secteur privé/instance de régulation, etc.). Le PIM devra inclure une section sur les acteurs clés et détailleront les actions à mettre en place pour favoriser le dialogue ainsi que développer la capacité du secteur privé au cours du projet. Des formations doivent également avoir lieu pour les parties intervenantes dans le projet.		
Gestion financière		
Organisation et dotation en personnel du projet	Substantiel	Substantiel
Risque: Les équipes de la DPA n'ont pas assez d'expérience ni d'effectifs pour prendre en charge la gestion financière du projet. L'équipe en gestion financière au sein de la DRONCA dispose d'un effectif restreint. Le gouvernement, dans le respect de ses propres normes et procédures limite le budget que le projet peut affecter à l'assistance technique.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: L'UGP au niveau de la DPA sera renforcée par une assistance technique en gestion financière. De plus, le service de support de la DPA de Khenifra suivra la formation en gestion financière du FIDA. L'assistance technique appuiera également de façon ponctuelle le service support au sein de la DRONCA notamment pour la préparation des rapports financiers. Le FIDA renforcera le personnel en charge de la gestion financière dans le cadre de l'atelier de démarrage et d'une mission de support spécifique qui se tiendra après le lancement du projet. Le budget du projet prévoit des formations spécifiques pour le personnel du projet en matière de gestion financière. De plus, en cas de retards dans le recrutement de l'assistance technique, le FIDA déploiera davantage d'efforts pour supporter directement les équipes sur le terrain.		
Budgétisation du projet	Modéré	Modéré
Risque: Un risque existe concernant la coordination entre les différentes unités de mise en œuvre et l'échange d'information financière pour un	Modéré	Modéré

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
suivi efficace des réalisations du PTBA. Du fait que le FIDA s'appuie intégralement au système national, un risque existe concernant la capacité de suivi des fonds FIDA à l'intérieur du budget national. De plus, en vue des processus budgétaires séparés entre le budget national et le PTBA, des différences importantes entre les deux pourraient affecter la mise en œuvre du projet et sa performance. Par ailleurs, les offices comme l'ONCA ne suivent pas l'exécution de leur budget sur le GID.		
Mesures d'atténuation: Le manuel des procédures prévoit un canevas et un calendrier d'échange d'informations financières pour permettre à l'UGP de faire un suivi régulier du PTBA. Un paragraphe budgétaire spécifique au projet PDRIK est créé dans la morasse budgétaire afin de permettre un suivi de toutes les activités financées dans le cadre du projet. La DPA centralisera l'information financière en consolidant tant les états financiers que les budgets. Chaque année le projet procédera à une réconciliation entre le budget et le PTBA afin d'assurer une cohérence entre les deux.		
Modalités de flux/décaissement des fonds du projet	Substantiel	Substantiel
Risque: Un risque existe au niveau de l'ouverture des crédits au niveau de la morasse budgétaire, car au Maroc les projets sont exécutés selon la procédure de décaissement basée sur les RFI (remboursement). Le projet risque de sous-évaluer les contributions nationales si une méthode d'identification et valorisation des contribution en nature n'est pas mise en place. Une éventuelle multiplication des sous-ordonnateurs (centre de cout) en tant que entités de mise en œuvre du projet, au-delà de ceux qui ont été identifiés à la conception, aurait un impact très important sur le niveau de risque du projet à tous les niveaux, y compris le flux de fonds. Une dépréciation du MAD par rapport à la monnaie de dénomination de l'accord de financement pourrait réduire les ressources disponibles du projet et affecter l'atteinte de ses objectifs.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: Veiller à déléguer les crédits budgétaires dans les délais pour permettre la disponibilité des fonds nécessaires à l'exécution du projet. Pour se faire, le projet procédera à une réconciliation systématique entre les prévisions de dépense et d'engagement du PTBA et les crédits effectivement délégués au niveau du Budget. De plus, une partie de dépenses du projet seront éligibles au financement rétroactif. Un canevas des RFI avec des instructions relatives à leur préparation et processus de soumission et approbation est inclus dans le manuel des procédures. Les dépenses éligibles au financement rétroactif sont spécifiées dans le DCP. L'UGP du projet proposera en phase de démarrage une méthode de calcul des contributions gouvernementales et des bénéficiaires en nature selon le canevas proposé dans le manuel du projet. Cette méthode devra être intégrée dans le PIM avant obtention de la non-objection du FIDA. Le FIDA aura un rôle à jouer dans la définition d'éventuels sous-ordonnateurs additionnels et une nouvelle analyse des risques du projet pourrait devenir nécessaire. Si l'implication d'un sous-ordonnateur additionnel devient nécessaire, le FIDA procédera à une évaluation de ses capacités en gestion financière et pourra recommander des mesures de renforcement complémentaires. L'exposition du projet au risque de change demeure limitée, les transactions et les DRF étant libellées en MAD et le FIDA appliquant le taux de conversion en vigueur à la date du remboursement. En outre, le dirham marocain est adossé à un panier de devises composé à 60 % d'euros et à 40 % de dollars américains, assurant ainsi une forte corrélation avec la monnaie de l'accord de financement.		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Contrôles internes du projet	Faible	Faible
Risque: Le système national garantit un bon niveau de séparation des tâches et un système de contrôle efficient et fiable. Le ministère de l'agriculture est doté d'un service d'audit interne qui contrôle les opérations des DPA et de la DRONCA sur base régulière. Une faible qualité des pièces justificatives liées aux activités de distribution de cheptel, semences et autres équipements destinés aux bénéficiaires finaux pourrait remettre en question l'éligibilité de ces dépenses.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Un manuel des procédures détaillé et le support de l'AT réduiront davantage les risques liés au système de contrôle interne. Le projet doit s'assurer que des listes exhaustives de bénéficiaires réceptionnant les biens distribués soient jointes aux dossiers de justification de la dépense et mises à la disposition des vérificateurs externes du FIDA et de l'IGF.		
Comptabilité de projet et rapports financiers	Substantiel	Substantiel
Risque: Les systèmes comptables nationaux, utilisés par les unités d'implémentation du projet, et en particulier le GID et le MISAGRI, sont des systèmes sécurisés et performants, mais qui ne répondent pas aux besoins du FIDA en matière de reporting financier.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: Mettre en place un système comptable fiable, qui sera acheté sur le marché dans le respect des normes de passation de marchés, et permettra de suivre les dépenses du projet par composante, sous composante, activité, catégorie et source de financement et de produire un reporting financier automatisé en ligne avec les exigences du FIDA et du Bailleur.		
Audit externe du projet	Modéré	Modéré
Risque: L'Inspection Général des Finances sera l'auditeur du projet PDRIK. Le manuel des normes applicables aux missions d'audit de l'IGF adosse ses propres procédures à celle internationales, dans le respect des normes ISA.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Pour éviter toute difformité entre les procédures de l'IGF et les standards du FIDA, le FIDA validera avec l'IGF dans le cadre de la conception du PDRIK un canevas type de TDR qui sera joint au manuel du projet.		
Impact environnemental, social et climatique		
Conservation de la biodiversité	Modéré	Modéré
Risque: Le projet présente des risques de perturbation écologique liés à des rencontres avec la faune sauvage (sangliers), à l'introduction d'espèces non-autochtone lors des restaurations pastorales, et à l'extraction de ressources naturelles pour les travaux d'infrastructure.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Le projet prévoit la sensibilisation des bénéficiaires, l'usage d'espèces autochtones, l'application stricte de la législation marocaine sur les carrières, et le suivi environnemental à travers le CGESC. Les mises en défens réalisées dans le cadre de la restauration des parcours pourront également contribuer à la régénération et à la conservation de la flore et de la faune locales, favorisant le rétablissement des habitats naturels.		
Efficacité des ressources et prévention de la pollution	Modéré	Modéré
Risque: Risques modérés liés à l'utilisation d'eau pour l'irrigation, aux intrants agricoles chimiques et produits antiparasitaires, à l'exploitation non durable des parcours, et à la pollution organique liée à l'élevage	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Pas de forage prévu, promotion de l'irrigation efficiente, gestion raisonnée des intrants, encadrement des pratiques		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
pastorales, et promotion de l'élevage durable. Les interventions visant la restauration des parcours contribueront également à régénérer les sols et à limiter la pollution diffuse.		
Patrimoine culturel	Faible	Faible
Risque: Faible risque d'utilisation des pratiques culturelles locales, notamment liées à l'artisanat amazigh, si ces savoirs sont exploités sans respect et sans consultations des détenteurs de ces savoirs.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Intégration participative et respectueuse des savoir-faire locaux, avec consentement des communautés et valorisation culturelle intergénérationnelle.		
Peuples autochtones	Faible	Faible
Risque: Aucun risque identifié. Cette norme ne s'applique pas dans le cadre du Maroc.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Non applicable, mais les communautés locales sont pleinement intégrées dans le projet à travers une approche inclusive, participative et culturellement adaptée, notamment pour la gestion des parcours, des forêts et des ressources en eau.		
Santé, sûreté et sécurité de la communauté	Modéré	Modéré
Risque: Risques faibles à modérés liés aux zoonoses, aux infrastructures hydrauliques (digues et lacs collinaires), à la sécurité routière et à la présence ponctuelle de travailleurs externes.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Formation sanitaire des éleveurs, infrastructures sécurisées, signalisation routière, recrutement prioritairement local, et suivi communautaire renforcé.		
Travail et conditions de travail	Modéré	Modéré
Risque: Faibles risques de discrimination à l'emploi, de travail des enfants, et risques modérés de conditions de santé et sécurité insuffisantes sur les chantiers	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Clauses sociales dans les contrats, exclusion explicite du travail des mineurs, formation à la sécurité, équipements de protection, et suivi social régulier.		
Réinstallation physique et économique	Faible	Faible
Risque: Aucun déplacement physique prévu; risque limité à des restrictions temporaires d'accès aux parcours lors des actions de restauration.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Planification participative, respect des pratiques coutumières, mesures compensatoires et suivi continu avec les communautés concernées.		
Intermédiaires financiers et investissements directs	Faible	Faible
Risque: Aucun risque, cette norme ne s'applique pas car le projet ne mobilise ni financements via des intermédiaires, ni investissements directs.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Non applicable		
Changement climatique	Modéré	Modéré
Risque: Bien que le projet soit globalement attendu comme puits net de gaz à effet de serre (GES), certaines activités, notamment l'élevage, pourraient générer des émissions significatives de méthane et autres GES. Il existe également un risque de mal-adaptation si les solutions mises en œuvre ne sont pas adaptées aux réalités écologiques et sociales locales.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Une évaluation des émissions de GES sera menée pour estimer l'empreinte carbone nette du projet. Une Évaluation Ciblée de l'Adaptation permettra de sélectionner des options d'adaptation efficaces		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
et adaptées au contexte local. Le projet promouvra également les bonnes pratiques d'élevage afin de réduire les émissions tout en renforçant la résilience des systèmes pastoraux. Les infrastructures prévues (unités de valorisation certifiées green building, systèmes de collecte des eaux de pluie) contribueront également à l'efficacité énergétique et à la gestion durable des ressources.		
Parties prenantes		
Engagement/coordination des parties prenantes	Faible	Faible
Risque: Un engagement insuffisant des parties prenantes pourrait entraîner une faible appropriation locale, des priorités mal alignées avec les besoins du terrain, et l'exclusion de groupes vulnérables (femmes et jeunes).	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Le projet prévoit l'élaboration d'un Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) définissant les rôles, responsabilités et modalités de concertation. Un dialogue structuré et continu avec l'ensemble des parties prenantes sera assuré tout au long du cycle de projet. Une attention particulière sera portée à la participation des femmes et des jeunes pour garantir la représentativité et l'appropriation locale.		
Griefs des parties prenantes	Modéré	Modéré
Risque: Un mécanisme de gestion des plaintes inefficace peut conduire à des réclamations non résolues, une perte de confiance dans le projet et des tensions sociales entre les bénéficiaires potentiels.	Modéré	Modéré
Mesures d'atténuation: Le projet mettra en place un Mécanisme de Gestion des Doléances accessible, fonctionnel et traçable dès le début de la mise en œuvre. Il inclura des canaux adaptés aux niveaux d'alphabétisation, un système numérique de suivi des plaintes, et des procédures claires et équitables pour leur traitement. Ce mécanisme visera à renforcer la transparence, la confiance et la résolution rapide des conflits.		